

Décision n° 2019.0073/DC/SCES du 17 avril 2019 du collège de la Haute autorité de santé portant modification de la procédure de certification des établissements de santé (V2014)

17/04/2019

Le collège de la Haute autorité de santé (HAS) indique que pour les établissements de santé de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, "les décisions de certification notifiées avant le 1er janvier 2020 sont tacitement prolongées jusqu'à la notification d'une nouvelle décision de certification".